

Garantie

Garantie de 5 ans à compter de la date de livraison contre tous les défauts de fabrication et de matériaux.

Les pièces défectueuses sous garantie seront remplacées par Morelli Mobilier Urbain, Division Morelli Designers, suite à une inspection par un représentant de service autorisé.

Les coûts de main-d'œuvre et les frais de transport pour le remplacement de pièces ne sont pas couverts par la garantie et sont à la charge de l'acheteur.

La garantie s'applique seulement si les produits ont été correctement installés par des installateurs professionnels, compétents et reconnus par Morelli Mobilier Urbain, Division Morelli Designers.

La garantie ne couvre pas les bris causés par la mauvaise manipulation du mobilier lors de son transport et l'installation par le client. Nous entendons par bris par exemple: altération du fini de surface pouvant par exemple faire apparaître prématurément de la rouille, une pièce métallique embossée ou tordue.

Cette garantie ne s'applique pas aux dommages résultant d'un incident, d'une modification, d'une altération partielle ou complète, d'une mauvaise manipulation, d'une mauvaise installation, d'un mauvais usage, d'une négligence, d'un abus ou d'une condition climatique. Aucune couverture n'est prévue en cas d'usure prématurée causée par un mauvais usage ou du vandalisme pouvant résulter un bris du matériel.

La garantie s'applique seulement si les produits ont été entretenus selon la notice «Entretien» de Morelli Mobilier Urbain, Division Morelli Designers, située dans la fiche technique du produit installé.

La garantie ne s'applique pas aux dommages résultant de l'application d'abrasifs près du mobilier pouvant altérer le mobilier prématurément.

Lorsqu'utilisé à l'extérieur, le bois n'est pas garanti contre les fentes, éclisses et changement de couleur puisqu'il peut être affecté par les conditions climatiques. Ceci est un phénomène normal qui n'affecte en rien l'intégrité structurale du matériel.

À la livraison, une inspection est requise avant l'installation du mobilier, un bon d'acceptation devra être signé par le client et retourné à Morelli Mobilier Urbain.

Responsabilité

Aucune autre responsabilité ne sera couverte par cette garantie incluant des dommages collatéraux, perte de bénéfices, dépenses, dommages indirects, spéciaux ou accessoires ou autres formes de compensation.